



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B.2.1, B.2.3, B.2.4, B.2.5, B.3.11 et B.3.9

Numéro de la demande : 2014-5791
Demande : Nouvelles propriétés chimiques d'une préparation commerciale – garantie, identité, proportion et types des produits de formulation, Nouvelles étiquettes de produit : nouveaux organismes nuisibles; degré d'efficacité
Produit : Produit antiparasitaire pour la maison Orange Guard
Numéro d'homologation : 32430
Matière active (m.a.) : d-limonène
Numéro de document de l'ARLA : 2663463

Contexte

La matière active d-limonène a d'abord été homologué en 2010 comme un insecticide botanique dans des préparations commerciales à usage commercial ou à usage domestique destinées à tuer certains insectes et arthropodes par contact direct.

But de la demande

La présente demande vise à homologuer une nouvelle préparation commerciale à usage domestique, le produit antiparasitaire pour maison Orange Guard, qui contient du d-limonène comme matière active. Ce produit doit être utilisé dans et autour des maisons pour tuer les fourmis, les mouches, les puces et les blattes (coquerelles).

Évaluation des propriétés chimiques

Le produit antiparasitaire pour maison Orange Guard est formulé sous forme de solution contenant du d-limonène à une concentration nominale de 5,8 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,993 g/cm³ et un pH de 7,41. Les données requises sur les propriétés chimiques du produit antiparasitaire pour maison Orange Guard ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

Évaluations sanitaires

Les études sur la toxicologie soumises pour cette préparation commerciale indique que le produit antiparasitaire pour maison Orange Guard provoque une toxicité aiguë faible par les voies orale, cutanée et par inhalation. Il cause une irritation peu sévère des yeux et de la peau et n'est pas un sensibilisant cutané. On a signalé dans les études chez les animaux que le potentiel de

sensibilisation des hydroperoxydes et des autres produits d'oxydation du d-limonène qui se forment au moment de l'exposition à l'atmosphère constitue un risque allergène possible par contact. À la lumière de ce potentiel de sensibilisation du d-limonène, il est probable que le contact cutané répété à cette préparation commerciale pourrait entraîner une sensibilisation cutanée. Par conséquent, le produit antiparasitaire pour maison Orange Guard est jugé avoir le potentiel d'être un sensibilisant cutané.

On ne prévoit pas de préoccupations au sujet des utilisations en milieu résidentiel du produit antiparasitaire pour maison Orange Guard compte tenu de sa faible toxicité, de son faible potentiel d'irritation et de l'exposition limitée qui devrait découler des utilisations approuvées. De plus, les étiquettes présentent des énoncés de mises en garde et d'hygiène adéquats pour atténuer l'exposition.

Il n'y a pas d'utilisations alimentaires prévues pour cette préparation commerciale et l'étiquette comporte les énoncés de mises en garde nécessaires pour prévenir la contamination des aliments et de l'eau potable. Puisque l'on ne prévoit pas une exposition par les aliments et l'eau potable (régime alimentaire), une limite maximale de résidus pour le d-limonène n'a pas été précisée et ne sera pas nécessaire pour les utilisations approuvées du produit antiparasitaire pour maison Orange Guard.

Évaluation environnementale

Étant donné que le profil d'emploi approuvé se limite aux fissures et aux crevasses dans et autour des maisons et vise une utilisation comme insecticide des structures à usage domestique et comme insectifuge, l'exposition des organismes non-ciblés à ce produit dans l'environnement ne devrait pas être importante. Par conséquent, on ne prévoit pas que les utilisations approuvées du produit antiparasitaire pour maison Orange Guard posent des risques préoccupants pour les organismes non-ciblés dans l'environnement.

Évaluation de la valeur

Le demandeur a transmis des renseignements sur la valeur sous la forme de cinq essais sur l'efficacité, de publications scientifiques et de justifications qui ont démontré que le produit antiparasitaire pour maison Orange Guard tue les fourmis, les puces, les mouches domestiques, les pollénies du lombric et les blattes (coquerelles) situées à l'intérieur des maisons et des immeubles à appartements, ainsi qu'à l'extérieur de ces structures. Le produit antiparasitaire pour maison Orange Guard est un nouveau pesticide à usage domestique qui offre une solution de remplacement pour la gestion de ces organismes nuisibles.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements transmis à l'appui de la nouvelle préparation commerciale, le Produit antiparasitaire pour maison Orange Guard, et les a jugés suffisants pour procéder à son homologation.

Références

Liste des études et des renseignements soumis par le titulaire

| Numéro de document de l'ARLA | Références |
|------------------------------|--|
| 2306047 | 2011, Enforcement Analytical Method. DACO: 3.2.1,3.4,3.4.1 CBI |
| 2480991 | 2013, Applicants Name and office. DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2.1,3.2.2,3.5.4,3.5.5 |
| 2480997 | 1991, Establishing Certified Limits. DACO: 3.3.1,3.4.1,3.5.1,3.5.11,3.5.13,3.5.14,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 |
| 2481006 | 2011, Storage Stability Data. DACO: 3.5.10 |
| 2630813 | 2016, Daco 3.4.1 Rationale. DACO: 3.4.1 |
| 2630814 | 2016, Chemical and Physical Properties Rationale. DACO: 3.5 |
| 2644452 | 2016, Density. DACO: 3.5.11,3.5.6,3.5.7,3.5.9 |
| 2650801 | 2011, Determination of Limonene. DACO: 3.4 CBI |
| 2481008 | 1993, Acute Oral Toxicity Study. DACO: 4.6.1 |
| 2481009 | 1993, Acute Dermal Toxicity Study. DACO: 4.6.2 |
| 2481010 | 1993, Acute Inhalation Toxicity Study. DACO: 4.6.3 |
| 2481011 | 1993, Primary Eye Irritation Study. DACO: 4.6.4 |
| 2481012 | 1993, Primary Dermal Irritation Study. DACO: 4.6.5 |
| 2481013 | 1993, Dermal Sensitization Study. DACO: 4.6.6 |
| 2481016 | 2014, Value Summary. DACO: 10.1 |
| 2481018 | 2013, Description of Pest Problem, DACO: 10.2.2 |
| 2481019 | 2013, Efficacy and Value Summary, DACO: 10.2.3.1 |
| 2481020 | 1997, Laboratory Evaluation of d-Limonene Applied as a Contact Insecticide to Cat Fleas, <i>Ctenocephalides felis</i> , DACO: 10.2.3.2(C) |
| 2481022 | 1997, Laboratory Evaluation of d-Limonene Applied as a Contact Insecticide to Argentine Ants, <i>Iridomyrmex humilis</i> , DACO: 10.2.3.2(C) |
| 2481023 | 1997, Summary of Preliminary Evaluations of Repellency of Orange Guard against the Argentine Ant, DACO: 10.2.3.2(C) |
| 2481024 | Hink, W.F. and B.J. Feel, 1986, Toxicity of D-Limonene, The Major Component of Citrus Peel Oil, To All Life Stages of the Cat Flea, <i>Ctenocephalides Felis</i> (Siphonaptera: Pulicidae), J. Med. Entomol 23:400-404(5)DACO: 10.2.3.2(C) |
| 2481025 | 2005. Control of Common Housefly, <i>Musca domestica</i> (Linn.) with Natural Pest controls. DACO: 10.2.3.2(C) |
| 2481026 | Palacios S.M., A. Bertoni, Y. Rossi, R. Santander and A. Urza, 2009, Efficacy of Essential Oils from Edible Plants as Insecticides Against the House Fly, <i>Musca domestica</i> L., Molecules 14:1938-1947, DACO: 10.2.3.2(C) |
| 2481027 | 1997, Efficacy:Small-scale Trials (simulating proposed use sites). DACO: 10.2.3.3 |
| 2481028 | 1994, Adverse Effects on Use Site Summaries. DACO: 10.3.1 |
| 2560795 | 2015, Value Summary. DACO: 10.1 |
| 2560796 | 2015, Efficacy: Small Scale Trials/Laboratory Trials 10.1 Ants. DACO: 10.2.3.3 |

| | |
|---------|---|
| 2560797 | 2015, Efficacy: Small Scale Trials/Laboratory Trials 10.2- Fly Repel. DACO: 10.2.3.3 |
| 2560798 | 2015, Efficacy: Small Scale Trials/Laboratory Trials 10.3- Cockroaches. DACO: 10.2.3.3 |
| 2560799 | 2015, Efficacy: Small Scale Trials/Laboratory Trials 10.4 Kills Fleas. DACO: 10.2.3.3 |
| 2560800 | 2015, Efficacy: Small Scale Trials/Laboratory Trials 10.5- Fly Kill. DACO: 10.2.3.3 |
| 2560801 | 2015, Efficacy: Small Scale Trials/Laboratory Trials 10.6- Repels. DACO: 10.2.3.3 |
| 2560802 | 2003, Efficacy: Small Scale Trials/Laboratory Trials 10.1 Ants Pest Management Alliance Project Final Report Ag. No. 01-0190C. DACO: 10.2.3.3 |
| 2560803 | 2015, Efficacy: Small Scale Trials/Laboratory Trials 10.1 Ants- Fire Ants in Mississippi. DACO: 10.2.3.3 |
| 2560804 | 2015, Efficacy: Small Scale Trials/Laboratory Trials 10.1 Ants Evaluation of QRD as an individual mound treatment for red imported fire ant. DACO: 10.2.3.3 |
| 2560805 | 1993, Efficacy: Small Scale Trials/Laboratory Trials 10.2- Repels Flies Efficacy Review. DACO: 10.2.3.3 |
| 2560806 | 2015, Efficacy: Small Scale Trials/Laboratory Trials 10.2- Repels Flies Fly Study. DACO: 10.2.3.3 |
| 2560807 | 1999, Efficacy of Orange Guard (d-Limonene) Against Red Imported Fire Ants. DACO: 10.2.3.3 |
| 2560808 | 2007, APVMA Orange Guard Decision (Australian Decision). DACO: 10.2.3.3 |
| 2560809 | 2015, APVMA Label search on Orange Guard. DACO: 10.2.3.3 |

B. Autres renseignements pris en compte

Renseignements publiés

| Numéro de document de l'ARLA | Références |
|------------------------------|---|
| 2674948 | International Programme On Chemical Safety, 1998, Concise International Chemical Assessment Document No. 5: Limonene, 32pp. DACO: 4.8 |

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.